

Conseil d'administration du Mardi 18 Juin 2024

Délibérations

L'an deux mil vingt- quatre, le Mardi 18 Juin 2024 à 14H00, les membres du conseil d'administration de la SEM Energies 22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis dans les locaux du SDE22.

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2024-03-01	Approbation du Conseil d'Administration du CA du 14 Mai 2024	Approuvé
2024-03-02	Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires	Approuvé à l'unanimité
2024-03-03	Acquisition du Foncier sur LANNION pour l'implantation d'une station GNV	Approuvé à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2024-03-01

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit Juin à 14H au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaients présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (En visioconférence)
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques
- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Sylvain LIMON (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),

Absente excusée :

- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 Mai 2024

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 Mai 2024, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 Mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 Mai 2024.

Vote : les représentants du SDE22 n'ont pas pris part au vote en raison de leur implication dans la décision concernant cette affaire pour le SDE22.

-Pour : 7

-Contre : 0

-Abstention : 1

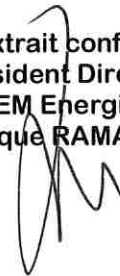
Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

- 2 JUIL. 2024

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD



Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2024-03-02

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit Juin à 14H au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (En visioconférence)
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques
- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Sylvain LIMON (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),

Absente excusée :

- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Convocation de l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires

En conséquence des décisions adoptées, le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix des administrateurs présents et représentés, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le Mercredi 02 Octobre 2024 à 10H au Crédit Mutuel ARKEA, place de la ville Jouyaux- 22950 TREGUEUX à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Augmentation de capital social réservée aux salariés
- Modification corrélative des statuts de la société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Pouvoirs au Conseil d'Administration pour la constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

- 2 JUIL. 2024

- 2 JUIL. 2024
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD



Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies22**

Délibération N°2024-03-03

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit Juin à 14H au siège du SDE 22, 53, Boulevard Carnot à SAINT-BRIEUC (22), les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents.

Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Pierre GOUZI représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Christian PRIGENT représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Hervé GUELOU représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (En visioconférence)
- Mme Sabrina MARCAULT représentant la Caisse des dépôts et consignations,
- M. Laurent GUEHENNEUC représentant la Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire (Caisse d'épargne) pour le groupe des banques
- M. Philippe LE DU, représentant l'entreprise LE DU INDUSTRIE pour le groupe des entreprises.

Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Sylvain LIMON (Commissaire aux comptes),
- M. Pascal JAGO (Crédit Agricole),
- M. Philippe JAMET (Crédit Mutuel- ARKEA),
- Mr Jean-François GADBOIS (entreprise STURNO)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),

Absente excusée :

- Mme Jannig LE PEVEDIC (SDE22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Pierre GOUZI remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Acquisition du foncier sur LANNION pour l'implantation d'une station GNV

Le Président Directeur Général explique que LANNION-TREGOR Communauté consent à la vente du terrain issu de la parcelle cadastrée BB N°213 d'une surface de 3500 m2 environ, situé 5, Rue de Broglie à LANNION à la SEM Energies 22 pour l'implantation d'une station GNV.

Un engagement d'acquérir entre LANNION-TREGOR Communauté et la SEM Energies 22 a été signé le 04 Juin 2024 selon les conditions suivantes : 30€ HT le mètre carré pour une surface de 3 500m2 soit un montant total de 105 000€ HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 21 000€. Le prix TTC s'élève donc à 126 000€.

Les frais d'acquisition ainsi que le bornage seront à la charge de la SEM Energies 22.

L'acquisition de la parcelle sera conditionnée par l'obtention d'un permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-ACCEPTE l'acquisition du terrain selon les conditions susvisées

-AUTORISE Monsieur Dominique RAMARD Président Directeur Général de la SEM Energies 22 à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

- 2 JUL. 2024

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies 22
Dominique RAMARD



Le Secrétaire de Séance
Pierre GOUZI



SEM Energies 22

53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc